

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Nombre de membres en exercice : 26

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : EHPAD- Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Populaire

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire, la réalisation de l'extension de l'EHPAD a nécessité des investissements importants ayant dépassé les capacités d'investissement de l'EHPAD.

La Présidente propose un emprunt pour permettre de reconstituer un fond de roulement indispensable à l'équilibre budgétaire de l'EHPAD.

Les mensualités seront de 6 712.76 € par trimestre soit un coût total de 20 691.4 € et des frais de dossier d'un montant de 110 €.

Vu la proposition faite par la Banque Populaire relative à ce besoin de financement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser auprès la Banque Populaire un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 80 000 Euros
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestre échéance en capital constant
- Taux fixe : 3.15 %
- Frais et commissions : 110 Euros

AUTORISE la Présidente à réaliser l'emprunt susvisé et à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_123-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Nombre de membres en exercice : 26

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : EHPAD- Ligne de Trésorerie

La Présidente rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros.

Après consultation de plusieurs organismes financiers, il apparaît que l'offre de financement et la proposition de contrat de La Banque Populaire sont les plus satisfaisantes.

Madame la présidente rappelle les caractéristiques financières de l'offre de la Banque Populaire :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Populaire
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	200 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Indice rebord 3 mois : ex à ce jour 1,726 % + 1.05
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date d'effet du contrat	le 08/12/2022
Date d'échéance du contrat	le 08/12/2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	0.17 soit 340 € de frais, si le total est à un minimum de 100 €
Commission de non utilisation	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, pour

DECIDE d'accepter l'offre de financement et la proposition de contrat de la Banque Populaire,

AUTORISE la présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec La Banque Populaire, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_122-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022
Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres votants : 21

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022,

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département.
Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- permis de construire
- permis d'aménager
- autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.
Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».
Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté de communes doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022.

Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la communauté de communes

Ce pourcentage est fixé à 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 20 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, décide de :

- **ADOPTER** le principe de reversement de 20 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes,
- **DECIDER** que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022,
- **AUTORISER** la Présidente ou un vice-président à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante,
- **AUTORISER** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente

VESPA Françoise



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

Berser
Levraut

ID : 039-243900610-20221122-D2022_121-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

**OBJET : EXTENSION DES ATTRIBUTIONS LA REGIE DE RECETTES DE L'OFFICE
DE TOURISME INTERCOMMUNAL HAUT JURA GRANDVAUX**

Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 03 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du 28 Septembre 2010 portant création d'une régie de recettes pour l'Office de Tourisme Intercommunal Haut Jura Grandvaux,

Vu l'arrêté de création de la dite régie en date du 14 Octobre 2010 et l'arrêté modification du 14 Avril 2011 pour création d'une sous régie,

Vu les délibérations du 26 Avril 2011, 12 Novembre 2013, 11 avril 2017, 12 Décembre 2017 et 18 Février 2020 portant extension des attributions de la régie de recettes de l'office de tourisme intercommunal du Grandvaux,

Vu les arrêtés modificatifs du 09 Juin 2011, 06 Janvier 2014, 11 Mai 2017, 04 janvier 2018 et 24 Février 2020 pour extension des attributions,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'encaissement des recettes de la régie de recettes de l'Office de Tourisme Haut Jura Grandvaux avec le mode de recouvrement suivant : -Virement bancaire

DECIDE, afin de satisfaire les besoins des usagers, l'extension des attributions de la régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal Haut Jura Grandvaux à la vente et à l'encaissement des produits suivants : - location de VAE (Vélo Assistance Electrique)

PRECISE que le régisseur sera en outre autorisé à recueillir ou restituer les cautions demandées aux locataires de VAE

CHARGE le Président de prendre le /les arrêtés modificatifs correspondants,

Ainsi délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le



ID : 039-243900610-20221122-D2022_120-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : EHPAD- Autorisation d'engagement – Réalisation d'une étude globale de travaux

La Présidente rappelle que suite à une réunion du 25 octobre 2022 avec la Maison Pour Tous, il a été proposé de faire une étude pour des travaux de rénovation globale de l'EHPAD Louise MIGNOT incluant entre autres les travaux de remise aux normes d'accessibilité des 10 appartements F1 et la mise en place d'un nouveau groupe électrogène.

La Présidente explique que le coût d'une rénovation globale est moins élevé que l'addition de plusieurs travaux isolés.

Cela implique l'arrêt de l'étude entreprise pour la mise en place d'un groupe électrogène en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE Le principe de réaliser une étude de travaux pour la rénovation globale

AUTORISE la Présidente à demander à la Maison Pour Tous de réaliser une étude pour des travaux de rénovation globale de l'EHPAD Louise

AUTORISE la Présidente ou à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_119-DE



La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Nombre de membres en exercice : 26

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : EHPAD- La convention tarifaire

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que l'EHPAD, actuellement habilité à 100 % à l'aide sociale, applique des tarifs « administrés » fixés par le département.

Le montant de ces tarifs ne permet pas à l'EHPAD d'équilibrer son budget qui est déficitaire voir de réaliser un excédent indispensable pour pouvoir investir dans des travaux.

La Présidente propose la signature d'une convention tarifaire avec le département.

Elle permettra à l'EHPAD d'appliquer des tarifs « libres » aux nouveaux entrant, supérieurs aux tarifs « administrés » actuels fixés par le département. Ces tarifs « administrés » fixés par le département resteront appliqués aux résidents déjà présents et à ceux qui seront dans l'incapacité financière de régler les tarifs « libres ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la Présidente à signer une convention tarifaire avec le Département

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_118-DE

Berger
Levrault



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : Demande de subvention Filière Nordique 2023

Madame la Présidente informe le conseil communautaire de la démarche mise en place par le Conseil Départemental, pour la demande de subvention de fonctionnement au titre de la promotion de la filière Nordique et de l'entretien de la G.T.J à ski nordique pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au titre du développement et de la promotion de la filière nordique jurassienne 2023 d'un montant de 1859 euros.
- **AUTORISE** la Présidente ou, à défaut, un Vice-président, à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_117-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET

CLERC Raphaël à Elodie DEVINES

FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CAMPAGNE HIVER 2022/2023

Madame la Présidente explique à l'assemblée que le CDT (Comité Départemental du Tourisme) propose pour l'hiver 2022/2023 de mener les actions suivantes :

- 1) Réalisation d'une action phare sur le marché de proximité : Rhône Alpes (Campagne d'affichage avec JC Decaux),
- 2) Réalisation d'une campagne digitale (Facebook),
- 3) Dispositif complété par un plan de communication Média (Radio, magazine, encarts presse,...)

Pour réaliser ce projet, il convient de signer une convention de partenariat avec le CDT et de participer financièrement à hauteur de 1000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce projet,
- **DECIDE** de participer financièrement à ce projet à hauteur de 1000 € TTC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou à défaut un vice-Président à signer la convention de partenariat avec le CDT ou tout autre document relatif à ce projet,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_116-DE



Pour la Présidente empêchée,


Christian BRUNEEL
1^{er} Vice-président



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : Désignation d'un représentant dans les instances du Pays du Haut-Jura

La présidente rappelle que les communautés de communes qui constituent le Pays du Haut-Jura sont habituellement représentées par leur président.

Or madame la présidente de la Communauté de Communes La Grandvallière siège dans les instances du Pays du Haut-Jura en tant que présidente du PNR du Haut-Jura.

Christian Bruneel désigné depuis le 12 avril 2022, n'est plus représentant délégué communauté de communes la Grandvallière pour le Parc. En effet Christian Bruneel, délégué pour la communauté de communes de la Grandvallière au Parc a été désigné en lieu et place d'Yvan Auger, délégué pour la commune de Nanchez.

Il convient de désigner un autre représentant pour la Communauté de Communes La Grandvallière au sein des instances du Pays du Haut-Jura.

Yvan Auger se porte candidat pour être délégué.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M. Yvan AUGER, comme représentant de La Grandvallière pour le Pays du Haut-Jura

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_115-DE



Pour la Présidente empêchée

**Christian BRUNEEL
1^{er} Vice-président**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Nombre de membres en exercice : 26

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : Désignation délégué au PNR du Haut Jura Haut-Jura

La présidente rappelle que La communauté de communes de la Grandvallière doit désigner des délégués pour le syndicat mixte du Parc :

- 3 délégués et 3 suppléants siégeant au titre des 2 compétences Charte et SCOT (chacun de ces délégués est donc porteur de 2 voix)
- 3 délégués et 3 suppléants siégeant au titre de la compétences Grand cycle de l'eau de la Haut-Vallée de l'Ain et de l'Orbe

Christian BRUNEEL désigné depuis 2020, n'est plus le représentant délégué Communauté de communes de la Grandvallière au le Parc Naturel Régional du Haut Jura. En effet Christian Bruneel, délégué pour la communauté de communes de la Grandvallière au Parc a été désigné en lieu et place d'Yvan Auger, délégué pour la commune de Nanchez.

Il convient de désigner un autre représentant pour la Communauté de Communes La Grandvallière au sein des instances du Parc du Haut-Jura.

Yvan AUGER se porte candidat pour être délégué.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M. Yvan AUGER, comme représentant de La Grandvallière pour le Pays du Haut-Jura

DESIGNE M. Yvan AUGER comme membre titulaire pour les compétences Charte, Scot/pays et Grand Cycle de l'eau (HVAO)

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

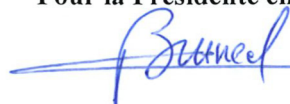
Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_114-DE



Pour la Présidente empêchée,


Christian BRUNEEL
1^{er} Vice-président



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Nombre de membres en exercice : 26

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

**OBJET : CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

Madame la présidente explique au Conseil Communautaire que la convention cadre-tripartite réglant la mise à disposition par la collectivité de ces équipements sportifs au profit du collège pour la période 2018-2022 est arrivée à échéance, rendant nécessaire la rédaction d'une nouvelle convention pour une période portée à 5 ans, soit pour la période 2023-2027.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention,

AUTORISE Madame la Présidente ou à défaut un vice-président à signer tous documents relatifs à cette convention,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Pour la Présidente empêchée,


Christian BRUNEEL
1^{er} Vice-président



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_113-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET

CLERC Raphaël à Elodie DEVINES

FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : BAIL de LOCATION de la CASERNE de GENDARMERIE

Vu Le bail réglant la mise à en location par la collectivité de ces bâtiments au profit de la gendarmerie pour la période 2013-2022 est arrivée à échéance, rendant nécessaire la rédaction d'un nouveau bail pour une période portée à 9 ans, soit pour la période 2023-2032.

Le bail de l'immeuble comprend :

3 T4,

2 T5,

1 T3,

1 T2 et un studio aménagé

2 chambres de sureté

3 bureaux + salle usager ; salle de travail, local radio

Garages

Le domaine public nous a fait une proposition de loyer annuel de 54 000.99€. Cela correspond à une augmentation de 3 000€ par rapport au précédent loyer.

En application de la circulaire du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie et édifiés par les collectivités territoriales, le loyer peut faire l'objet d'une majoration. Une révision de celui-ci pourra être faite en 2025 dans le cadre d'un avenant afin de prendre en compte les frais des travaux réalisés

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bail du 11 octobre 2022, précisant que le loyer annuel est porté à la somme de 54 000.99€ à compter du 1 octobre 2022
- **AUTORISE** la Présidente ou à défaut un vice-président à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

Pour la Présidente empêchée,


Christian BRUNEEL
1^{er} Vice-président



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID : 039-243900610-20221122-D2022_112-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET

CLERC Raphaël à Elodie DEVINES

FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : Vente du local commercial situé 23 rue du bas, 39150 Nanchez (Les Piards)

Vu la délibération du 27 juillet 2021 portant sur la proposition de vente du local commercial situé au 23 rue du bas, 39150 Nanchez (Les Piards)

Vu l'estimation des services France Domaines,

Vu la proposition de Madame ROCHA Jessie et Monsieur Bourgeois Tanguy d'acquérir ledit local,

Madame la Présidente,

INFORME que L'agence Stéphane Plaza Immobilier, a fait parvenir une offre d'achat pour le local commercial des Piards de la part d'un acquéreur qui souhaite le transformer en résidence principale.

Le montant de l'offre est de 142 500€ net vendeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de céder à Monsieur João- Filipe RODRIGUES le local commercial situé au 23 rue du bas, 39150 Nanchez, (parcelle ZB 216 de 693m²) au prix de 142 500€ net vendeur.

PRECISE que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE la présidente ou à défaut un vice-président à signer tout document relatif à cette cession et notamment un compromis et l'acte authentique de vente.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

Pour la Présidente empêchée,



**Christian BRUNEEL
1^{er} Vice-président**



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_111-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 14/11/2022

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

**OBJET : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET INTEGRATION AU
DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE**

La Présidente rappelle que par délibération en date du 22 novembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la cession au profit de Monsieur João Filipe RODRIGUES, du bien immobilier cadastré 417 section ZB numéro 216, au prix de 142.500,00 euros.

Le bien vendu servait d'ancienne épicerie de la commune de LES PIARDS. L'immeuble n'a plus aujourd'hui sa vocation d'épicerie. Le bien immobilier n'a depuis sa désaffectation été réaffecté à une mission de service public, il convient désormais de procéder à son déclassement du domaine public communautaire et l'intégrer au domaine privé de la Communauté de communes.

Le déclassement du local commercial sis 23, rue du Bas, 39150 NANCHEZ (Les Piards), permettra de finaliser la vente du local commercial situé 23, rue du Bas, 39150 NANCHEZ (Les Piards), à Monsieur João Filipe RODRIGUES.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de constater la désaffectation de l'immeuble et de la parcelle 417 section ZB 216, en tant qu'il n'est plus utilisé pour le service d'épicerie, ni aucun autre service et qu'il n'est pas ouvert au public.
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constata la désaffectation de l'immeuble et de la parcelle 417 section ZB 216, il n'est plus utilisé pour le service d'épicerie, ni aucun autre service et qu'il n'est pas ouvert au public.

Autorise à déclasser du domaine public communautaire et l'intégrer au domaine privé de la Communauté de communes, le bien immobilier cadastré 417 section ZB numéro 216

Autorise La Présidente ou à défaut un vice-président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

Pour la Présidente empêchée,

Christian BRUNEEL
1^{er} Vice-président



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 039-243900610-20221122-D2022_110-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 22 Novembre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Française.

Date de convocation : 14/11/2022

Nombre de membres en exercice : 26

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Française

Absents excusés : GRAPPE Bernadette, CLERC Raphaël, BOUCHOT Nathalie, FICHOT Christine

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à Mélanie JEUNET
CLERC Raphaël à Elodie DEVINES
FICHOT Christine à Jean-Luc DELACROIX

Secrétaire de séance : Mélanie JEUNET

OBJET : Désignation des membres des Commissions Communautaires

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du Conseil communautaire, de préparer les dossiers en commissions,

Suite aux élections de la commune de Chaux du Dombief, Monsieur Claude PILLOUD ne faisant plus parti du conseil municipal, ne peut plus siéger dans les diverses commissions de la Grandvallière.

Madame la présidente propose de procéder à une nouvelle désignation des membres des commissions Tourisme et Culture communication

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **PROCEDE** à la désignation des Membres dans les différentes commissions communautaires comme suit :

BRUNEEL Christian (1^{er} Vice-président)

Commission « EMIG – CULTURE ET COMMUNICATION »

BRUNEEL Christian
CLERC Raphaël
FAIVRE Liliane
GRAPPE Bernadette
PIRAZZI Philippe
RIGOULOT Marie-Pascale
SILVA Anne-Laure

RICHARD Jean (2^{ème} Vice-président)

Commission « Industrie, Commerce, Artisanat, Gestion du Patrimoine et Travaux »

BENOIT Michel
BOUCHOT Nathalie
CHARTON Jean-Jacques
CLERC Raphaël
DELACROIX Jean-Luc
FICHOT Christine
JARNO Pascal
JEUNET Mélanie

PIRAZZI Philippe (3^{ème} Vice-président)

Commission « TOURISME – AMENAGEMENT de l'ESPACE »

CART LAMY Jocelyne
CLEMENT Robert
COTTER Marie-Angélique
DEVINES Elodie
JEUNET Mélanie
MICHELLI Patricia
PIRON Hervé
RIGOULOT Marie-Pascale

JARNO Pascal (4^{ème} Vice -président)

Commission « E.H.P.A.D. – SERVICE AUX PERSONNES »

BRUNEEL Christian
CLEMENT Robert
DEVINES Elodie
FAIVRE Liliane
FICHOT Christine
MICHELLI Patricia
RIGOULOT Marie-Pascale

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Pour la Présidente empêchée,


Christian BRUNEEL
1^{er} Vice-président

